



PARTICIPATION DUE PAR LES CLUBS

Saison 2022/2023

CLUB :

	EUROS
Participation rénovation siège (bâtiment)	
Pour TOUS LES CLUBS 50 centimes x par licencié SAISON 2021/2022	
Frais de gestion administrative	
Pour les clubs engagés en seniors, Jeunes et Féminines 250 EUROS en 2021/2022 REMISE DE 20% pour 2022/2023	 200,00€
Pour les clubs engagés en Futsal Séniors 95 EUROS en 2021/2022 REMISE DE 20% pour 2022/2023	 76,00€
CLUBS NOUVELLEMENT AFFILIES OBLIGATOIRE :	
en SENIORS + JEUNES CAUTIONNEMENT : 600 EUROS	
en JEUNES et Féminines uniquement : CAUTIONNEMENT : 400 EUROS	
CAUTIONNEMENT Futsal Séniors : 100 EUROS	
TOTAL A VERSER

* Rappel : Tout retrait d'équipe après parution des calendriers sera sanctionné d'une amende de **100 €** par équipe.

A RETOURNER IMPERATIVEMENT LE MARDI 28 JUIN 2022
DERNIER DELAI AVEC LE REGLEMENT.



Boîte postale 51501 – 66101 Perpignan Cedex

